

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

RECUEIL

DE

TEXTES LÉGISLATIFS ET
RÉGLEMENTAIRES
RELATIFS À L'ARTISANAT

Juin 2025

SOMMAIRE

DESIGNATIONS	N° JO/ N°PAGE
1/Règles régissant l'artisanat et les métiers	
- Ordonnance n°96-01 du 19 Chaâbane 1416 correspondant au 10 janvier 1996 fixant les règles régissant l'artisanat et les métiers. (JO n°3-14 janvier 1996)	JO 3 / PAGE 03
2/Etablissements sous Tutelle	
2-1- Agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART)	
- Décret exécutif n°92-12 du 9 janvier 1992 portant création de l'Agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART). (JO n°04 – 19 janvier 1992)	JO 4 / PAGE 86
Modifié et complété par :	
* Décret exécutif n°04-313 du 7 Chaâbane 1425 correspondant au 22 septembre 2004 modifiant et complétant le décret n°92-12 du 9 janvier 1992 portant création de l'Agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART). (JO n° 62 – 26 septembre 2004)	JO 62 / PAGE 07
- Arrêté du 18 Rajab 1432 correspondant au 20 juin 2011 portant nomination des membres de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART). (JO n° 37 -17 juin 2012).	JO 37 / PAGE 31
- Arrêté du 21 Dhou El Kaâda 1440 correspondant au 24 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 15 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 4 décembre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART) .(JO n° 63 -09 octobre 2019).	JO 63 / PAGE 24
-Arrêté du 26 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 16 août 2020 modifiant l'arrêté du 15 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 4 décembre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART) .(JO n° 59 04 octobre 2020).	JO 59 / PAGE 38
-Arrêté du 29 Joumada El Oula 1442 correspondant au 13 janvier 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T) .(JO n° 33 du 5 mai 2021).	JO 33 / PAGE 67
-Arrêté du 6 Chaâbane 1443 correspondant au 9 mars 2022 modifiant l'arrêté du 29 Joumada El Oula 1442 correspondant au 13 janvier 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T) .(JO n° 29 du 24avril 2022).	JO 29 / PAGE 23
-Arrêté du 28 Chaoual 1444 correspondant au 18 mai 2023 modifiant l'arrêté du 29 Joumada El Oula 1442 correspondant au 13 janvier 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T) .(JO n° 61du 17septembre 2023).	JO 61 / PAGE 22
- Arrêté du 22 Chaâbane 1445 correspondant au 3 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T.). jo 41 du 12/juin/2024 p30. (JO n° 41du 12/juin/2024 p30).	JO 41/ PAGE 30
-Arrêté du 26 Ramadhan 1446 correspondant au 26 mars 2025 modifiant l'arrêté du 22 Chaâbane 1445 correspondant au 3 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T.). (JO n° 27 du 04 mai 2025).	JO 27/ PAGE 18
2-2-Chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM)	
- Décret exécutif n°97-101 du 21 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 29 mars 1997 fixant l'organisation et le fonctionnement de la Chambre nationale de l'artisanat et des métiers. (JO n°18 – 30 mars 1997)	JO 18 / PAGE 18
- Décret exécutif n° 14-82 du 20 Rabie Ethani 1435 correspondant au 20 février 2014 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-101 du 21 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 29 mars 1997 fixant l'organisation et le fonctionnement de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers. (JO n°11 – 26 février 2014)	JO 11 / PAGE 11

- Arrêté du 17 Moharram 1441 correspondant au 17 septembre 2019 fixant les quotes-parts des cotisations annuelles des membres affiliés versées par les chambres de l'artisanat et des métiers au profit de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers et les modalités de leur versement. (JO n°62 – 07 octobre 2019)	JO 62/ PAGE 32
Décret exécutif n° 22-353 du 23 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 19 octobre 2022 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-100 du 21 Dhou El Kaâda 1417 correspondant au 29 mars 1997 fixant l'organisation et le fonctionnement des chambres de l'artisanat et des métiers (JO n°70 – 23octobre 2022)	JO 70/ PAGE 19
2-3-Chambres de l'artisanat et des métiers (CAM)	
- Décret exécutif n° 97-100 du 21 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 29 mars 1997 fixant l'organisation et le fonctionnement des Chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n° 18 30 mars 1997)	JO 18 / PAGE 32
Modifié et complété par :	
* Décret exécutif n°03-472 du 2 décembre 2003 modifiant et complétant le décret exécutif n°97-100 du 29 mars 1997 fixant l'organisation et le fonctionnement des Chambres de l'artisanat et des métiers.. (JO n°76 – 09 décembre 2003)	JO 76 / PAGE 12
* Décret exécutif n°09-323 du 11 octobre 2009 modifiant et complétant le décret exécutif n°97-100 du 29 mars 1997 fixant l'organisation et le fonctionnement des Chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n°59 – 14 octobre 2009)	JO 59 / PAGE 07
*Décret exécutif n° 16-54 du 22 Rabie Ethani 1437 correspondant au 1er février 2016 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-100 du 21 Dhou El Kaâda 1417 correspondant au 29 mars 1997 fixant l'organisation et le fonctionnement des chambres de l'artisanat et des métiers (JO n° 7 – 07 février 2016)	JO 07 / PAGE 08
- Arrêté du 3 Chaoual 1436 correspondant au 19 juillet 2015 fixant les conditions d'éligibilité et les modalités d'organisation et de déroulement des élections au niveau des différentes instances des chambres de l'artisanat et des métiers.(JO n°69- 28 décembre 2015)	JO 69 / PAGE 19
- Arrêté du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997 fixant la répartition des sièges des assemblées générales des chambres de l'artisanat et des métiers par subdivisions géographique.(JO n°70- 26 octobre 1997).	JO 70 / PAGE 37
Modifié par :	
* Arrêté du 5 Safar 1424 correspondant au 7 avril 2003 modifiant l'arrêté du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997 fixant la répartition des sièges des assemblées générales des chambres de l'artisanat et des métiers par subdivisions géographique. (JO n°38- 25 juin 2003)	JO 38 / PAGE 13
Arrêté du 3 Dhou El Hidja 1421 correspondant au 26 février 2001 fixant le nombre, la composition, le domaine de compétence et les règles d'organisation et de fonctionnement des commissions techniques des chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n°17- 21 mars 2001)	JO 17 / PAGE 22
* Arrêté du 15 septembre 2011 fixant le nombre et la répartition des sièges des assemblées générales des chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n°09- 10 février 2013)	JO 09 / PAGE 20
* Arrêté du 28 septembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges des assemblées générales des chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n°01- 06 janvier 2016)	JO 01 / PAGE 18
- Arrêté du 18 Moharram 1441 correspondant au 18 septembre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges, des assemblées générales des chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n°64- 13 octobre 2019).	JO 64 / PAGE 30
-Arrêté du 21 Safar 1445 correspondant au 7 septembre 2023 fixant le nombre et la répartition des sièges des assemblées générales des chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n°09- 07 fevrier 2024).	JO 09 / PAGE 19
-Arrêté du 19 Chaoual 1444 correspondant au 9 mai 2023 fixant les conditions d'éligibilité et les modalités d'organisation et de déroulement des élections au niveau des différentes instances des chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n°21- 24 mars 2024).	JO 21 / PAGE 16

SOMMAIRE (suite)

DESIGNATION	N° JO/ N°PAGE
-	
3/Coopérative de l'artisanat et des métiers	
- Décret exécutif n°97-99 du 21 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 29 mars 1997 portant statut-type de la coopérative d'artisanat et des métiers. (JO n°18 – 30 mars 1997)	JO 18 / PAGE 07
Modifié par :	
* Décret exécutif n°02-112 du 20 Moharram 1423 correspondant au 3 avril 2002 modifiant le décret exécutif n°97-99 du 21 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 29 mars 1997 portant statut-type de la coopérative d'artisanat et des métiers. (JO n°22 -03 avril 2002)	JO 22 / PAGE 08
4/Nomenclature des activités artisanales et des métiers	
- Décret exécutif n°97-140 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant la nomenclature des activités artisanales et des métiers. (JO n°27 -04 mai 1997)	JO 27 / PAGE 05
Modifié et complété par :	
* Décret exécutif n°07-339 du 19 Chaoual 1428 correspondant au 31 octobre 2007 modifiant le décret exécutif n°97-140 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant la nomenclature des activités artisanales et des métiers. (JO n°70 -05 novembre 2007)	JO 70 / PAGE 17
5/Registre de l'artisanat et des métiers et Carte professionnel de l'artisan	
- Décret exécutif n°97-141 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du registre de l'artisanat et des métiers. (JO n°27 -04 mai 1997)	JO 27 / PAGE 06
-Décret exécutif n°97-142 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant les modalités d'inscription au registre de l'artisanat et des métiers. (JO 27 – 04 mai 1997)	JO 27 / PAGE 07
Modifié et complété par :	
- Décret exécutif n° 15-124 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-142 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant les modalités d'inscription au registre de l'artisanat et des métiers (JO n°26 - 20 mai 2015)	JO 26 / PAGE 13
- Décret exécutif n°97-143 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant la forme et le contenu de la carte professionnel d'artisan et l'extrait du registre de l'artisanat et des métiers. (JO n°27 - 04 mai 1997)	JO 27 / PAGE 08

SOMMAIRE (suite)

DESIGNATIONS	N° JO/ N°PAGE
- Décret exécutif n°97-144 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant les modalités de transfert et délais des registres de l'artisanat et des métiers des instances communales aux chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n°27 - 04 mai 1997)	JO 27 / PAGE 12
- Arrêté interministériel du 28 Rabie Ethani 1418 correspondant au 31 aout 1997 fixant les modalités d'application du décret exécutif n°97-144 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 portant transfert des registres de l'artisanat et des métiers des assemblées populaires communales aux chambres de l'artisanat et des métiers. (JO n°80 - 07 décembre 1997)	JO 80 / PAGE 24
-Arrêté du Aouel Rabie Ethani 1445 correspondant au 16 octobre 2023 fixant les modalités d'élaboration et de délivrance de la carte professionnelle d'artisan. (JO n°16 – 06 mars 2024)	JO 16 / PAGE 24
-Arrêté du 28 Rabie Ethani 1446 correspondant au 31 octobre 2024 fixant les montants des droits d'adhésion et de cotisation annuelle des membres des chambres de l'artisanat et des métiers et les montants des frais relatifs aux services liés au registre de l'artisanat et des métiers (JO n°77 – 19 novembre 2024)	JO 77 / PAGE 24
6/Qualifications professionnelles	
- Décret exécutif n°97-145 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 définissant les qualifications professionnelles dans le secteur de l'artisanat et des métiers. (JO n°27 – 04 mai 1997)	JO 27 / PAGE 12
Modifié par :	
- Décret exécutif n°04-74 du 12 Moharram 1425 correspondant au 4 mars 2004 modifiant le décret exécutif n°97-145 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 définissant les qualifications professionnelles dans le secteur de l'artisanat et des métiers. (JO n°13 -07 mars 2004)	JO 13 / PAGE 24
- Arrêté interministériel du 19 février 2013 fixant les conditions et les modalités de déroulement du test de qualification pour l'accès au titre d'artisan. (JO n°37 - 21 juillet 2013)	JO 37 / PAGE 25
7/Fichier national de l'artisanat et des métiers	
- Décret exécutif n°97-272 du 16 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 21 juillet 1997 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du fichier national de l'artisanat et des métiers. (JO n°48 – 23 juillet 1997)	JO 48 / PAGE 15
- Décret exécutif n° 13-252 du 23 Chaâbane 1434 correspondant au 2 juillet 2013 modifiant le décret exécutif n° 97-272 du 16 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 12 juillet 1997 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du fichier national de l'artisanat et des métiers. (JO n°35 – 07 juillet 2013)	JO 35 / PAGE 09
Arrêté du Aouel Rajab 1436 correspondant au 20 avril 2015 fixant les modalités pratiques d'organisation des liaisons fonctionnelles entre le registre de l'artisanat et des métiers et le fichier national de l'artisanat et des métiers. (JO n°20 – 22 avril 2015)	JO 20 / PAGE 52
8/Prix de l'artisanat et des métiers	
- Décret exécutif n°97-273 du 16 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 21 juillet 1997 fixant les conditions et les modalités d'attribution des prix de l'artisanat et des métiers. (JO n°48 – 23 juillet 1997)	JO 48 / PAGE 17
Modifié et complété par :	
Décret exécutif n° 18-69 du 26 Joumada El Oula 1439 correspondant au 13 février 2018 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-273 du 16 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 21 juillet 1997 fixant les conditions et les modalités d'attribution des prix de l'artisanat et des métiers. (JO n°11 – 21 février 2018)	JO 11 / PAGE 04
- Arrêté du 15 Ramadhan 1419 correspondant au 2 janvier 1999 fixant les modalités d'application du décret exécutif n°97-273 du 16 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 21 juillet 1997 fixant	JO 13 / PAGE 04

les conditions et les modalités d’attribution des prix de l’artisanat et des métiers. (JO n°13 -03 mars 1999) Modifié et complété par : * Arrêté du 17 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 19 février 2003 modifiant et complétant l’arrêté du 15 Ramadhan 1419 correspondant au 2 janvier 1999 fixant les modalités d’application du décret exécutif n°97-273 du 16 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 21 juillet 1997 fixant les conditions et les modalités d’attribution des prix de l’artisanat et des métiers. (JO n°18 -12 mars 2003)	JO 18 / PAGE 04
--	------------------------

SOMMAIRE (suite)

DESIGNATIONS	N° JO/ N°PAGE
* Arrêté du 27 Joumada Ethania 1426 correspondant au 5 juin 2005 modifiant et complétant l’arrêté du 15 Ramadhan 1419 correspondant au 2 janvier 1999 fixant les modalités d’application du décret exécutif n°97-273 du 16 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 21 juillet 1997 fixant les conditions et les modalités d’attribution des prix de l’artisanat et des métiers. (JO n°53 -31 juillet 2005)	JO 53/ PAGE 17
* Arrêté interministériel du 6 Ramadhan 1440 correspondant au 11 mai 2019 fixant les montants de la récompense pécuniaire des prix de l’artisanat et des métiers. (JO n°46 -21 juillet 2019)	JO 46/ PAGE 23
*Décret exécutif n° 23-89 du 11 Chaâbane 1444 correspondant au 4 mars 2023 modifiant le décret exécutif n° 97-273 du 16 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 21 juillet 1997 fixant les conditions et les modalités d’attribution des prix de l’artisanat et des métiers. (JO n°14 -05 mars 2023).	JO 14/ PAGE 12
9/Exercice des activités d’artisanat et d’artisanat à domicile - Décret exécutif n°97-274 du 16 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 21 juillet 1997 fixant les conditions d’exercice des activités d’artisanat et d’artisanat d’art à domicile. (JO n°48 – 23 juillet 1997)	JO 48/ PAGE 18
10/Délivrance du label de qualité, d’authenticité et de l’estampillage des produits de l’artisanat et des métiers - Décret exécutif n°97-390 du 17 Joumada Ethania 1418 correspondant au 19 octobre 1997 fixant conditions, modalités et formes de délivrance du label de qualité, d’authenticité et de l’estampillage des produits de l’artisanat traditionnel. (JO n°69 - 22 octobre 1997) -Arrêté du 24 Joumada El Oula 1446 correspondant au 26 novembre 2024 fixant les niveaux du label de qualité et d’authenticité des produits de l’artisanat traditionnel. (JO n°19 – 19 mars 2025) Arrêté du 24 Joumada El Oula 1446 correspondant au 26 novembre 2024 fixant les modalités de délivrance des labels de qualité et d’authenticité des produits de l’artisanat traditionnel « Artisanat d’Algérie » et « Artisanat d’Algérie produit région ». (JO n°19 – 19 mars 2025)	JO 69/ PAGE 10 JO 19/ PAGE 20 JO 19/ PAGE 25

11/Fonds de promotion d'artisanat - Décret exécutif n°93-06 du 2 janvier 1993 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-066 intitulé « fonds national de la promotion des activités de l'artisanat traditionnel ». (JO n°02 – 06 janvier 1993) Modifié par : - Décret exécutif n°08-301 du 24 Ramadhan 1429 correspondant au 24 septembre 2008 modifiant et complétant le décret exécutif n°93-06 du 2 janvier 1993 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-066 intitulé « fonds national de la promotion des activités de l'artisanat traditionnel ». (JO n°56 -28 septembre 2008) - Arrêté interministériel du 16 Ramadhan 1430 correspondant au 6 septembre 2009 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale du trésor n°302-066 intitulé « fonds national de la promotion des activités de l'artisanat traditionnel ». (JO n°09 – 3 février 2010) - Arrêté interministériel du 16 Ramadhan 1430 correspondant au 6 septembre 2009 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spéciale du trésor n°302-066 intitulé « fonds national de la promotion des activités de l'artisanat traditionnel ». (JO n°09 – 3 février 2010) 12/Avantages fiscaux - Décret exécutif n°09-428 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant détermination des prescriptions du cahier des charges à souscrire par les artisans traditionnels ainsi que par ceux exerçant une activité d'artisanat d'art exemptés de l'impôt forfaitaire unique. (JO n°77 –30 décembre 2009) .	JO 02/ PAGE 08 JO 56/ PAGE 04 JO 09/ PAGE 08 JO 09/ PAGE 09 JO 77/ PAGE 05
---	--

SOMMAIRE (suite)

DESIGNATIONS	N° JO / N° PAGES
13/Statut particulier des Inspecteurs de l'Artisanat - Décret exécutif n°08-199 du 3 Rajab 1429 correspondant au 6 juillet 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de l'artisanat. (JO n°38 - 09 juillet 2008) - Arrêté du 29 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 27 décembre 2008 fixant les le modèle et le contenu du procès-verbal d'inspection. (JO n°22 – 15 avril 2009) - Arrêté du 29 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 27 décembre 2008 fixant le spécimen, les modalités de délivrance et de retrait de la commission d'emploi. (JO n°22 - 15 avril 2009) - Arrêté interministériel du 23 Chaoual 1432 correspondant au 21 septembre 2011 fixant le cadre d'organisation des concours sur épreuves et examens professionnels pour l'accès aux grades appartenant au corps spécifique de l'administration chargée de l'artisanat. (JO n° 39 - 01 juillet 2012). - Arrêté interministériel du 7 juin 2012 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion au grade d'inspecteur principal de l'artisanat et des métiers. (JO n° 09 - 10 février 2013).	JO 38/ PAGE 16 JO 22 / PAGE 27 JO 22 / PAGE 28 JO 39 / PAGE 25 JO 09 / PAGE 18

- Arrêté interministériel du 7 juin 2012 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation préparatoire à l'occupation des grades appartenant au corps des inspecteurs de l'artisanat et des métiers. (JO n° 16 – 20 mars 2013)	JO 16 / PAGE 23
14/Régime Indemnitaire des Fonctionnaires Appartenant aux Corps Spécifique de l'Administration Chargée de l'Artisanat - Décret exécutif n°11-229 du 20 Rajab 1431 correspondant au 22 juin 2011 instituant le régime indemnitaire des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de l'artisanat.(JO n°35 – 22 juin 2011) . - Décret exécutif n° 13-235 du 17 Chaâbane 1434 correspondant au 26 juin 2013 modifiant le décret exécutif n° 11-229 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 instituant le régime indemnitaire des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de l'artisanat. (JO n°34 – 30juin 2013). - Arrête interministériel du 16 Chaabane 1444 correspondant au 9 mars 2023 fixant le nombre de postes supérieurs des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de l'artisanat au titre des services extérieurs(JO n°25 – 12 avril 2013).	JO 35 / PAGE 14 JO 34 / PAGE 15 JO 25/ PAGE 30
15/Journée Nationale de l'Artisanat - Arrêté du 5 Rabie Ethani 1428 correspondant au 23 Avril 2007 fixant la journée nationale de l'artisanat. (JO n°35 -23 mai 2007) - Arrêté du 22 Rajab 1435 correspondant au 22 mai 2014 modifiant l'arrêté du 5 Rabie Ethani 1428 correspondant au 23 avril 2007 fixant la journée nationale de l'artisanat (JO n°36 – 18 juin 2014)	JO 35 / PAGE 20 JO 36 / PAGE 28